

# Vivre le Marais !

Membre de la Commission du Secteur  
Sauvegardé du Marais.

Membre du réseau "Vivre Paris !"

6 rue des Haudriettes -IIIe-

39 rue Ste Croix de la Bretonnerie.

IVe

Site : <http://vivrelemarais.typepad.fr>

Directeur de la Publication :

Dominique Feutry

Trimestriel Numéro 52

Été 2015

## Faut-il piétonner la Rive Droite de la Seine ?



Projet d'aménagement des berges de la Rive Droite (Le Parisien DR/Luxigon)

### Editorial

La récente tenue de notre assemblée générale annuelle a montré, tant par le nombre de participants que par les intervenants invités et les nombreuses questions posées, la grande vitalité de notre association. En ce sens, nous remercions tous nos adhérents pour leur fidélité ainsi que ceux qui les ont rejoints. Ils constituent l'épine dorsale de notre action pour un véritable « mieux vivre ensemble », des termes trop souvent prônés par ceux qui n'hésitent pas à les transgresser ensuite pour mieux servir leurs intérêts. Nous formons un réseau qui veille à ce que le Marais, tout en évoluant, conserve autant que possible son caractère si particulier. Pour cela nous ne devons pas baisser la garde, mais au contraire tout faire pour éviter qu'il ne devienne une cour des miracles, un lieu dédié à la fête. Nos deux arrondissements doivent préserver leur côté convivial. Les habitants doivent se mobiliser pour que soit améliorée la propreté et soient respectées les règles qui nous régissent, tout en ne laissant pas se développer les incivilités. Nous ne sommes pas des utopistes, ni des individus un peu trop facilement qualifiés de ringards, mais des amoureux de notre quartier. Alors respectons le en nous respectant déjà les uns les autres ! Bonnes vacances à tous.

Dominique Feutry

### Dans ce numéro :

Faut-il piétonner la Rive Droite de la Seine ? 1

80 M € pour le patrimoine culturel dont deux édifices du Marais. 2

Contrôle des locations saisonnières 3

Campagne de la Mairie de Paris de lutte contre les mégots 4

Comme pour d'autres chantiers de transformation ou d'aménagement dans la capitale, les parisiens sont invités à donner leur avis, avis consultatif bien entendu, sur la piétonisation de tronçons de berges de la Rive Droite de la Seine entre les I<sup>er</sup> et IV<sup>e</sup> arrondissements. Il leur suffit de faire des propositions et même certaines sont déjà suggérées, «des potagers, des restos bios, du sport, de la végétalisation, un poulailler...». Les aménagements retenus seront lancés dès 2016...

Selon la Mairie, 4 millions de visiteurs ont depuis 18 mois fréquenté les nouvelles berges de la Rive Gauche et les émissions de dioxyde d'azote auraient baissé de 15 % du fait la suppression de la circulation. Le temps de déplacement des véhicules sur les autres voies n'aurait été impacté que de quelques minutes.

Le site de la Mairie indique que "ces projets viseront à relier la place de la Bastille à la Tour Eiffel. Le réaménagement de la place de la Bastille, qui ne figure pas à ce stade dans le périmètre, sera pensé de façon à s'articuler étroitement avec cette piétonisation des quais. Deux scénarios sont proposés des quais bas de la rive droite. Le premier porte sur un linéaire de 3,3 km du tunnel des Tuileries jusqu'au port de l'Arsenal, le second se concentre sur un périmètre plus réduit, de la place du Châtelet au Pont de Sully."

Bien sûr on nous annonce le lancement d'études de circulation et la prise en compte de la dimension Métropole.

Les berges végétalisées et rendues aux piétons, aux sportifs, aux cyclistes et aux familles pour s'y promener, voilà une bonne idée. Mais prévoir des installations de type barges pour recevoir des débits de boissons où nombre de jeunes iraient s'alcooliser au risque de se noyer dans la Seine nous sommes contre. Il faut rester dans ce qui est possible, les berges sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO. Aussi doivent-elles être embellies et soignées tout en évitant les mauvais traitements dus à la saleté. Il suffit d'interroger les équipes de nettoyage qui s'activent rive gauche dès 6 heures du matin pour avoir un aperçu des monceaux de débris laissés sur les berges (bouteilles cassées, canettes de bière, mégots et emballages, sans oublier les nombreux épanchements d'urine...). Quant aux incivilités, il n'en est pas fait état mais elles existent bel et bien.

Alors le projet d'aménagement des berges de la Rive Droite doit absolument intégrer la recherche de solutions et de moyens pour éviter de se retrouver dans quelques années face aux mêmes constats. Il faut en réalité savoir tirer les conclusions de ce qui marche comme aussi de ce qui dysfonctionne.

## 80 millions € pour le patrimoine culturel dont deux édifices du IV<sup>e</sup>



La façade principale de l'église Saint-Merri avec ses portes rouges (Photo FF)

Sans doute alertée par la chute d'un morceau de la croix en fonte du clocher de l'église de Saint Louis en l'Île (IV<sup>e</sup>) et par les récents désordres apparus dans l'église Saint Roch, ainsi que les nombreux filets de protection tendus ici ou là pour éviter les accidents, la Mairie de Paris a finalement décidé de lancer un programme de rénovation du patrimoine culturel le plus menacé. L'Etat de son côté contribuera pour 11 millions € (répartis sur 6 ans), des espoirs existent en direction du mécénat et d'opérations de crowdfunding (financement participatif) pour un montant supplémentaire attendu de 19 millions €. Quels seront les édifices prioritaires ? Vingt au total ont été retenus dont 2 d'entre eux pour le Marais, tous dans le IV<sup>e</sup>, les églises Saint-Merri (où des travaux ont déjà été entrepris) et bien entendu Saint-Louis en l'Île. D'autres auraient bien besoin de soins mais elles attendront... Peut-être aussi sera-t-il possible de recourir aux bâches publicitaires certes critiquables, sur lesquelles nous nous sommes exprimés, mais pour cela il va falloir revoir l'amendement qui les interdit ? Reflets de notre histoire, tous ces biens que l'on nous envie sont très visités. Ainsi le Sacré Chœur, construit juste après la Commune, fait partie des monuments phare en la matière, un des plus attirants, le deuxième le plus visité de Paris, il reçoit chaque année presque 11 millions de visiteurs, Notre Dame en accueille davantage encore ! Cette annonce qui a été relayée sur le site de la Mairie de Paris et dans les médias est plutôt une bonne nouvelle. Néanmoins des voix s'élèvent pour dire que lors des deux pré-

cédentes mandatures, les montants « budgétés » pour la même cause n'étaient pas si éloignés de ces sommes et ils étaient déjà insuffisants face aux besoins. Rappelons que le patrimoine culturel comprend 96 édifices, 40 000 œuvres d'art et 130 orgues ! Ce qui est énorme mais constitue un atout. Parmi ceux restaurés récemment l'église Saint-Merri (IV<sup>e</sup>) a bénéficié d'une campagne de travaux qui s'est étendue sur deux ans 2013-2014 et a porté sur la façade principale de l'église Saint-Merri située près de l'intersection des rues Saint-Martin et de la Verrerie Comme l'indique le site de la Mairie de Paris a consisté « à une pré-consolidation et un nettoyage soigneux de chaque élément constitutif du décor sculpté... la consolidation définitive des éléments conservés, la purge des réparations antérieures instables et la restitution des éléments sculptés indispensables à la lecture globale du décor : il s'agit de transmettre autant les éléments recréés XIX<sup>e</sup> siècle que ce qui subsiste du décor du XVI<sup>e</sup> siècle. ». Le résultat est exceptionnel, la peinture rouge foncé qui recouvre les portes renforce le contraste avec la pierre qui a retrouvé sa teinte naturelle, notamment les sculptures qui apparaissent dans tout leur éclat. Il est difficile désormais de passer devant cette façade sans éprouver le besoin de s'arrêter pour la contempler. Nous sommes admiratifs quant à la qualité du travail réalisé par les équipes de spécialistes qui ont œuvré sur l'édifice. La suite des restaurations portera surtout permettra de redonner à l'orgue historique du XVII<sup>e</sup> toute la splendeur de ses timbres.

## Archives Nationales : un square jardin du XIX<sup>e</sup> siècle resté intact

Il suffit de flâner à l'extérieur des bâtiments des Archives Nationales (60 rue des Francs-Bourgeois (III<sup>e</sup>) pour y découvrir, parmi les espaces verts, un petit square jardin de style XIX<sup>e</sup> siècle accolé à un élégant édifice avec lequel il fait corps et séparé de l'allée principale donnant accès aux différents bâtiments par une haie végétale taillée et bien fournie.

Ouvert au public en 2011, il a prospéré depuis. Sa végétation luxuriante faite de plantes de fleurs et d'arbres divers, l'espace est traversé par un petit ruisseau reconstitué avec un bassin dont s'échappe le bruit d'un jet d'eau. Un petit bosquet agrémenté d'un buste ancien sur son socle et des bancs de pierre et de bois appellent à la méditation. Un bas relief représentant des personnages romains en toge se trouve sur un mur de refend de l'hôtel particulier qui sert de toile de fond au jardin. Cette



Le bassin avec son jet d'eau. (Photo VIM!)

sculpture surmonte un lavabo en pierre alimenté en eau par un robinet en forme de gueule de lion.

Les Archives nationales ont participé à la manifestation « Les Rendez-Vous » au jardin des 5 et 6 juin derniers, une façon de découvrir et de comprendre comment a été conçu le réaménagement des jardins de cet espace qui ont fait l'objet d'un réaménagement paysager au sein du quadrilatère formé autour des hôtels des princes de Rohan-Soubise.

On a bien du mal à quitter ce lieu tant il est agréable, charmant diront certains, et apaisant. Nous oublierions presque que nous sommes à Paris.

## Contrôle des locations saisonnières du Marais



« Un coup d'épée dans l'eau » ont dit certains, "une opération de communication" ont affirmé d'autres. Il n'empêche que la Mairie de Paris, à grand renfort de publicité, a lancé une opération de contrôle des locations touristiques afin de détecter celles qui ne seraient pas déclarées notamment dans le Marais (IV<sup>e</sup> arrondissement), visiblement dans le collimateur. Il détient effet un nombre élevé de meublés de ce type, comme le montre l'offre figurant sur "Airbnb" dont le Président, rappelons le, a été reçu en grande pompe par le Premier adjoint Bruno Julliard, en février dernier. D'après les informations communiquées, les contrôleurs dépêchés par la ville se sont présentés aux adresses figurant sur le site d'annonces mentionné ci-dessus et devaient constater si la location était dans les règles ou non. Bien entendu leur tâche n'a pas été facile, ils devaient détenir les codes d'accès, tomber au moment où des touristes occupaient le logement et prouver qu'il s'agissait bien d'une location saisonnière non autorisée. Les gardiens restant muets sur ce plan! En l'occurrence les agents de la ville ne verbalisaient pas, ils constituaient un dossier lorsqu'il y avait infraction. A la Mairie de décider ensuite d'entamer des poursuites judiciaires ou non. Compte tenu du nombre limité de contrôleurs face au nombre élevé de locations saisonnières existant à Paris (le nombre 30 000 figurant sur le site Airbnb est souvent avancé), les 80 contrôles qui ont été engagés dans no-

tre quartier sont bien peu. Ils entretiennent toutefois une sorte de psychose qui rend les fraudeurs mal à l'aise et conforte les résidents dérangés dans leur droits à mener les actions qui s'imposent, notamment à l'intérieur de leur copropriété. La Marie nous apprend que 20 propriétaires non en règle ont été condamnés l'an passé, totalisant, outre les frais de justice, presque 600 000 € d'amendes. Certes cela peut coûter cher. Mais pour l'instant le risque reste contenu et les parisiens doivent continuer à subir toutes les nuisances liées à ces locations qui rapportent "gros" à leurs propriétaires sauf à prendre leur problème en

main pour le gérer de manière active. La Mairie de Paris a de son côté encore beaucoup à faire pour récupérer des surfaces d'habitation et refréner la spéculation immobilière ! La vraie solution serait de plaider pour une amélioration de la situation des loueurs traditionnels qui sont totalement découragés de mettre leur bien sur le marché tant le risque d'impayés et d'aliénation de leur capital dans les arcanes de l'action judiciaire est grand.

### Cotisation 2015

*Cette rubrique s'adresse à ceux de nos adhérents qui n'ont pas encore réglé leur cotisation 2015. Nous les remercions de bien vouloir nous l'envoyer à :*

« Vivre le Marais ! »  
6, rue des Haudriettes  
75 003 PARIS  
ou

39, rue Ste Croix de la Bretonnerie  
75 004 PARIS



## Deux kiosques des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> arrondissements bientôt rénovés



*Le kiosque du square du Temple (III<sup>e</sup>)  
(Photo J.C. Noël)*

Dans le cadre du "budget participatif" 2014, la Mairie de Paris vient d'annoncer la rénovation des 34 kiosques que compte encore Paris. Parmi ceux-ci figurent deux kiosques de nos deux arrondissements, ceux du Square du Temple (III<sup>e</sup>) et du Square Jean XXIII (IV<sup>e</sup>). C'est une bonne nouvelle car beaucoup de ces lieux utilisés pour donner des concerts de musique gratuits avaient perdu leur fonction traditionnelle quand ils n'avaient pas été détruits et cette évolution a touché la plupart des villes de notre pays. Quelques exceptions néanmoins comme à Marmande où la municipalité a eu l'idée de fermer entièrement le kiosque qui est occupé désormais par le syndicat d'initiative. Mais combien d'autres n'ont pas eu cette chance et ont disparu.

### Visite guidée de la rentrée : la Nouvelle Athènes (IX<sup>e</sup>)



En association avec CULTURE ET PATRIMOINE - PARIS - MARAIS

Il vous est proposé de découvrir le quartier Saint-Georges qui fut au XIX<sup>e</sup> siècle le haut lieu du romantisme, en passant par les musées de la Vie Romantique et Gustave Moreau

Le jeudi 17 septembre 2015

Rendez-vous à 14h15 précises à la sortie de la station de métro Notre Dame de Lorette

## Campagne de lutte contre les mégots



*Un des affiches de la campagne contre la prolifération des mégots*

Le 1<sup>er</sup> volet de la campagne officielle anti mégots fait suite à la fin imminente de l'installation des 30 000 poubelles publiques dites « bagatelles » munies d'un éteignoir. Il s'inscrit dans une volonté de sensibiliser les fumeurs à adopter un comportement responsable. Des affiches incitatives, nous reproduisons l'une d'entre elles, sont placardées sur des panneaux ad hoc, ainsi que sur 500 bennes à ordures.

Dès l'automne, l'incitation passera au stade de la répression avec un nouvel affichage et l'annonce d'une amende augmentée. En effet, un décret du gouvernement, conséquence de l'action des élus parisiens, a récemment porté le montant des contraventions à 68 € au lieu de 35 €, ce qui est plus dissuasif (les ordures laissées sur le trottoir ou les déjections canines seront soumises elles aussi à ce nouveau tarif).

Le seul souci est que les fautifs devront être pris en flagrant délit par l'un des 500 agents qui seront habilités à verbaliser dans la capitale et cela ne sera pas possible en dehors de leurs horaires de travail. Nous en appelons donc à la conscience des fumeurs, chacun doit savoir qu'un mégot met 12 ans à disparaître, son traitement dégage des métaux lourds, comme le plomb, parti-

culièrement nocifs. En effet chaque mégot qui passe par les égouts pollue à lui seul 500 l d'eau...

Les traitements sont donc très coûteux pour les contribuables même les non fumeurs ! Il ne faut d'ailleurs pas croire que ce phénomène très français ne concerne que les consommateurs des débits de boissons. Devant les administrations, les commerces, les entreprises ... les mégots sont présents partout et de nombreux passants ne prennent pas non plus la peine de mettre leurs mégots dans les cendriers réservés à cet effet.



*Nouvelle corbeille publique "bagatelle" avec son éteignoir*

## Une délégation du réseau Vivre le Ville! au Parlement de Strasbourg

Le 29 avril 2015 une délégation du Réseau, "Calme Gutenberg" (Strasbourg), "CABA Alsace", "Les Rues de Gratin" (Nantes), "ARREN" (Strasbourg) et « Vivre Paris! », a rencontré Mme Rivasi au Parlement Européen à Strasbourg.

Les points qui ont été présentés ont porté sur une demande d'objectivation des nuisances sonores par des mesures par des sondes. Le réseau a confirmé qu'il était pour la fête mais dans des endroits dédiés et adaptés et à l'intérieur.

## Des banderoles "Non au Resto - Toit", rue Vieille du Temple (IIIe)



*Immeuble 2 rue des Quatre-Fils (IIIe)*

La résistance au projet de création d'un bar-restaurant sur le toit de l'immeuble situé au 2 rue des Quatre-Fils s'est structurée autour de la protestation d'une vingtaine de riverains concernés des rues de la Perle, des Quatre-Fils, Charlot, du Perche et Vieille du Temple, contre le permis de construire accordé en décembre 2014 par la Mairie de Paris. Le Maire du IIIe et son Premier-Adjoint chargé de l'urbanisme, avaient émis un jugement défavorable en raison des nuisances qu'on pouvait craindre pour les habitants des immeubles voisins. Ceux-ci affirment aujourd'hui que ces craintes sont fondées et contestent le permis accordé par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris. Ils récusent notamment le dépassement du délai de deux mois après l'affichage du permis au motif qu'il n'a pas été fait de manière visible, comme l'exige le code de l'urbanisme.

## Bulletin d'adhésion à l'association et d'abonnement au journal et au blog

Nom : Prénom : e-mail :

Adresse : Téléphone :

Ci-joint chèque de 20 €, pour l'adhésion à l'association et l'abonnement d'un an au bulletin et au blog,

À l'ordre de « Vivre le Marais ! »,

6 rue des Haudriettes —75 003—PARIS, ou 39 rue Ste Croix de la Bretonnerie —75 004—PARIS

